



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22997
3 septembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 3 SEPTEMBRE 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE
L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos lettres précédentes sur les violations par le Koweït des dispositions du cessez-le-feu entre l'Iraq et le Koweït, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits ci-après :

1. Le jeudi 15 août 1991, l'aviation koweïtienne a violé l'espace aérien iraquien aux heures précisées ci-dessous :

a) A 10 h 6, un avion volant à 600 kilomètres à l'heure a pénétré dans l'espace aérien iraquien dans la région de Safwan et a parcouru 35 kilomètres en direction de Bassorah.

b) A 12 h 55, un avion volant à 600 kilomètres à l'heure a pénétré de 10 kilomètres dans l'espace aérien iraquien à l'est de Safwan.

c) A 13 h 45, un avion volant à 600 kilomètres à l'heure a pénétré de 5 kilomètres dans l'espace aérien iraquien dans la région de Safwan, parallèlement à la frontière, jusqu'à l'île de Boubiane.

d) A 14 h 6, un avion volant à 600 kilomètres à l'heure a pénétré de 5 à 10 kilomètres dans l'espace aérien iraquien à l'ouest de Safwan, puis a disparu avant de réapparaître au sud d'Al-Chaïba, à 5 kilomètres à l'intérieur du territoire iraquien.

2. Le samedi 17 août 1991, l'aviation koweïtienne a violé l'espace aérien iraquien aux heures précisées ci-dessous :

a) A 11 h 41, un avion volant à 600 kilomètres à l'heure a pénétré de 70 kilomètres dans l'espace aérien iraquien dans la région de Safwan.

b) A 13 h 14, un avion volant à 600 kilomètres à l'heure a pénétré de 30 kilomètres dans l'espace aérien iraquien dans la région située à l'ouest de Safwan.

3. Le dimanche 18 août 1991, l'aviation koweïtienne a violé l'espace aérien iraquien aux heures précisées ci-dessous :

a) A 8 h 50, un avion volant à 600 kilomètres à l'heure a pénétré de 35 kilomètres dans l'espace aérien iraquien, dans la région de Safwan.

b) A 13 h 28, un avion volant à 600 kilomètres à l'heure a pénétré de 15 kilomètres dans l'espace aérien iraquien, dans la région située au nord-est de Boubiane.

4. Entre le 29 août 1991 au soir et le 30 août 1991 au soir, l'aviation koweïtienne a effectué trois sorties au cours desquelles ses appareils ont franchi nos frontières internationales, volant sur une distance de 5 à 12 kilomètres dans la région de Khadar al-May.

5. Le 31 août 1991, à 16 h 2, une formation de deux appareils, volant à 720 kilomètres à l'heure, a violé l'espace aérien iraquien sur une distance de 35 kilomètres dans la région de Khadar al-May, avant de disparaître à 16 h 6.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Sabah Talat KADRAT
